

Programme LEADER 2016-2021
Groupe d'Action Locale d'Avre, d'Eure et d'Iton - GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

PARTIE 1 : CRITERES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES FICHES-ACTIONS (sur 15 points)

A. CARACTERE STRUCTURANT	
A-1 Rayonnement/Impact territorial	
Une ou plusieurs communes du même pôle	0
Une ou plusieurs communes de 2 pôles	1
Une ou plusieurs communes de 3 pôles ou plus	2
A-2 Transversalité	
Répond aux objectifs d'1 seule fiche-action	0
Répond aux objectifs de 2 fiches-actions ou plus	1
A-3 Pérennité	
Pérennité à moins d'un an	0
Pérennité à plus d'un an	1
Pérennité au-delà de 3 ans	2
Sous-total	/ 5

B. CARACTERE INNOVANT	
B-1 Degré d'innovation	
Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante sans amélioration	0
Le projet est existant mais amélioré avec des nouveautés significatives	1
Le projet est pilote et expérimental à l'échelle du territoire LEADER ou au-delà	2
B-2 Nature de l'innovation	
Le projet intègre la création d'un nouveau service/nouvelle activité/nouveau produit	1
Le projet s'appuie sur une nouvelle forme d'organisation et d'implication des acteurs dans le processus de décision et dans sa mise en œuvre (gouvernance)	1
B-3 Transfert de connaissances/Mise en réseau	
Le projet s'inscrit dans une démarche de réseau et de partage d'expérience ou bien intègre une démarche de « transfert de connaissances » à d'autres communes du territoire LEADER ou au-delà (notamment grâce à son évaluation)	1
Sous-total	/ 5

C. AUTRES CRITERES PORTANT SUR LA MISE EN OEUVRE	
C-1 Partenariat	
Le projet ne repose sur aucun partenariat ou aucune réflexion avec les bénéficiaires	0
Le projet associe plusieurs partenaires ou bénéficiaires dans sa réflexion/ définition/ construction	1
C-2 Prise en compte du développement durable	
Le projet s'inscrit dans 1 seule cible définie par le GAL	1
Le projet s'inscrit dans 2 cibles ou plus définies par le GAL	2
C-3 Impact sur l'emploi	
Pas d'impact	0
Maintien ou création d'emploi	1
C-4 Citoyenneté européenne	
Le projet répond uniquement aux obligations de publicité réglementaire	0
Le projet contribue à faire connaître l'Union Européenne et à développer le sentiment d'appartenance des citoyens	1
Sous-total	/ 5

PARTIE 2 : CRITERES SPECIFIQUES A CHAQUE FICHE-ACTION (sur 5 points)

FICHE ACTION 1 - HABITAT	
1. Le projet permet de préserver les qualités paysagères, environnementales ou architecturales du cadre de vie	1
2. Le projet permet de diversifier ou d'améliorer l'offre de logement sur le territoire	1
3. Le projet cible un public de « séniors » ou de « jeunes »	1
4. Le projet contribue à la résorption ou la requalification du parc de logement ancien ou indigne	1
5. Le projet est localisé au sein d'un pôle urbain majeur ; d'un pôle urbain structurant ou d'un pôle rural structurant au sens du SCoT ¹	1

FICHE ACTION 2 – COMMERCE ET ATTRACTIVITE	
1. Le projet intègre une dimension stratégique à moyen et long terme de l'offre commerciale	1
2. Le projet vise l'amélioration de l'environnement urbain (de proximité) et de l'attractivité des commerces de centres-bourgs ou de villages	1
3. Le projet vise à améliorer/renforcer l'offre immobilière d'entreprise notamment auprès de potentiels porteurs de projets d'entreprise et/ou intègre une approche stratégique de l'immobilier d'entreprise	1
4. Le projet vise la création d'une nouvelle offre de services dans une entreprise déjà implantée (diversification d'activité)	1
5. Le projet vise la création d'une nouvelle offre de services/activité sur le territoire Leader	1

FICHE ACTION 3 – MOBILITES SOLIDAIRES ET DURABLES	
1. Le projet contribue à une meilleure mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle ou des personnes vulnérables (personnes âgées...)	1
2. Le projet contribue à la sensibilisation en faveur des changements de pratiques de mobilités des habitants afin de modifier des comportements	1
3. Le projet intègre le développement de nouveaux équipements ou nouveaux services de mobilités « propres » ou « douces » (vélos, véhicules électriques,...)	1
4. Le projet permet le développement d'une offre innovante alternative à la voiture individuelle (covoiturage, auto-partage, pédibus, etc...)	1
5. Le projet contribue à l'intermodalité avec les gares et réseaux de transports collectifs	1

FICHE ACTION 4 – LOISIRS TOURISTIQUES ET CULTURELS	
1. Le projet contribue à la diversification de l'offre de loisirs culturels et/ou touristiques et notamment en basse saison	1
2. Le projet permet de développer de la part des habitants une meilleure connaissance pour le territoire, son patrimoine et sa culture / ou concourt au développement du lien social	1
3. Le projet contribue à la préservation et la valorisation du patrimoine architectural (patrimoine bâti) et/ou du patrimoine environnemental (patrimoine naturel et paysager)	1
4. Le projet concourt à l'attractivité et au rayonnement extérieur du territoire Leader	1
5. Le projet valorise les ressources agricoles locales ou permet une diversification des productions agricoles sur le territoire (consommation, promotion, diffusion, commercialisation, etc....)	1

FICHE ACTION 5 - COOPERATION	
1. Le projet valorise les échanges d'expérimentation, de nouvelles idées, de procédés et/ou approches innovantes avec d'autres territoires européens ou nationaux ou internationaux	1
2. Le projet favorise l'ouverture du territoire et son interconnexion avec ses territoires voisins	1
3. Le projet identifie un potentiel de développement avec au moins un autre territoire et permet la mise en œuvre d'une action commune simple en lien avec les thématiques de la stratégie LEADER	1
4. Le projet permet la mise en œuvre d'une action de coopération complexe en lien avec la stratégie LEADER (développement de filières, partenariats économiques, créations d'outils communs...) avec un ou plusieurs territoire (s)	1
5. Le projet permet de mutualiser des moyens (techniques ou humains) pour réaliser des économies d'échelles ou créer une valeur ajoutée (sociale, géographique, économique, ...) pour le territoire/des publics cibles	1

TOTAL PARTIE 1 + PARTIE 2	/ 20
----------------------------------	-------------

<i>Projet en adéquation avec la stratégie LEADER</i>	12 ou +	Projet sélectionné
<i>Projet à retravailler pour s'inscrire dans la stratégie LEADER</i>	8 à 11	Projet non retenu en l'état (ajourné)
<i>Projet ne s'inscrivant pas dans la stratégie LEADER</i>	0 à 7	Projet rejeté

¹ **Pôle urbain majeur** : Verneuil-sur-Avre ; **Pôles urbains structurants** : Breteuil, Damville, La Madeleine de Nonancourt, St André de l'Eure ; **Pôles ruraux structurants** : Bourth, Francheville, Tillières-sur-Avre Prey, Grosseoeuvre, La Couture Boussey, Garennes sur Eure, Bois-le-Roy, Croth, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée.